SÉRIES QUALIFIER – MANUEL 2025-2026

Mis à jour : 7 octobre 2025

Chères et chers athlètes,

Nous vous souhaitons la bienvenue alors que commence une autre saison de belles descentes, de grands progrès et de compétitions animées par l'esprit de communauté.

L'IFSA est fière de soutenir l'un des circuits de freeride les plus dynamiques au monde : les séries Qualifier, qui servent de tremplin aux talents émergents en Amérique du Nord et du Sud. Nous sommes ravis de vous accueillir, que vous cherchiez à décrocher une place dans les séries Challenger ou que vous veniez seulement vous mesurer à vous-même et aux autres sur les pentes.

Ce manuel est votre guide de référence pour vous familiariser aux séries Qualifier de l'IFSA. Vous y trouverez tout ce qui est nécessaire pour compétitionner en toute confiance, comme le processus d'inscription, les systèmes de classement, les règles, les critères d'évaluation, les attentes concernant la sécurité et les responsabilités des athlètes.

Les séries Qualifer représentent votre porte d'entrée vers les séries Challenger et, pour certains, une passerelle vers le Freeride World Tour. Mais surtout, ces séries vous permettent de faire partie d'un tout grandiose : une communauté passionnée d'athlètes qui contribuent à façonner l'avenir du freeride.

Nous vous encourageons à lire attentivement ce document et à nous contacter si vous avez des questions. Notre équipe est là pour vous aider via **support@ifsafreeride.org**.

Que la saison soit remplie de plaisir, d'esprit de communauté et de descentes qui comptent!

L'équipe de l'IFSA

Avertissement : Ce document contient des renseignements de nature exclusive de l'International Freeskiers and Snowboarders Association (IFSA). La création d'une copie pour l'usage personnel des membres de l'IFSA est encouragée, mais le partage de copies électroniques ou imprimées n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'IFSA.

Note sur le genre: dans le présent document, l'emploi du masculin a pour seul but d'alléger le texte. Il désigne sans discrimination les personnes de tout genre.

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CE MANUEL 5
HISTORIQUE 5
MISSION, VISION ET VALEURS FONDAMENTALES 6
CODE DE CONDUITE 6
STRUCTURE DES SÉRIES QUALIFIER DE L'IFSA 8
ADHÉSION ADULTE À L'IFSA 8
PROGRESSION DES ÉVÉNEMENTS 9
GROUPES D'ÂGE ET DIVISIONS 10
CONSIDÉRATIONS AU SUJET DES ATHLÈTES DE 18 ANS 11
POLITIQUE DE L'IFSA CONCERNANT LES PERSONNES TRANSGENRES 11
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES ADULTES TRANSGENRES 11
NATIONALITÉ 12
ÉLÉMENTS REQUIS AVANT LES COMPÉTITIONS ET ASSURANCE MALADIE 13
INVITATIONS WILDCARD 13
WILDCARD D'UN ÉVÉNEMENT 2*, 3* ET 4* 14
DEMANDES DE WILDCARD 14
WILDCARD DES SÉRIES CHALLENGER 14
QUALIFICATION POUR LE FREERIDE WORLD TOUR (FWT) 15
POINTAGE, CLASSEMENT ET RANG DE L'IFSA 16
Liste de classement mondial FWT-IFSA 16
CLASSEMENT ET INSCRIPTION 16
POINTAGE ET RANG IFSA QUALIFIER 18
BLESSURE, MALADIE, GROSSESSE ET GEL DES POINTS 18
SYSTÈMES DE RANG DANS LES RÉGIONS MONDIALES 19
INSCRIPTION AUX ÉVÉNEMENTS QUALIFIER DE L'IFSA 20
PROTOCOLES D'INSCRIPTION AUX ÉVÉNEMENTS QUALIFIER 21

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS 1* 21
INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS 2* 21
INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS 3* ET 4* 22
À PROPOS DE LA TAILLE DES DIVISIONS 22
POLITIQUES D'ANNULATION 22
ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE L'ATHLÈTE APRÈS L'INSCRIPTION CONFIRMÉE À UN ÉVÉNEMENT 23
CAS 1 : ATHLÈTE INCAPABLE DE COMPÉTITIONNER POUR CAUSE DE MALADIE OU DE BLESSURE 23
CAS 2 : ÉVÉNEMENTS QUALIFIER 23
CAS 3 : SÉRIES CHALLENGER 25
REMBOURSEMENT POUR ANNULATION OU REPORT D'UN ÉVÉNEMENT 25
POLITIQUES D'ANNULATION DE L'ADHÉSION À L'IFSA 25
FRAIS CONTESTÉS 26
STRUTURE DES ÉVÉNEMENTS QUALIFIER DE L'IFSA – RÉGION 2 26
RÔLES ET RESPONSABILITÉS LORS DES ÉVÉNEMENTS 26
ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS (Event Organizer) 26
DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (Technical Director) 26
JUGE EN CHEF (Head Judge) 27
JURY (Judge Panel) 27
RESPONSABLE DU POINTAGE (Scorekeeper) 27
STARTER 28
OUVREUR DE PISTES (Forerunner) 28
NINJA 28
BÉNÉVOLES 28
INSPECTION DE SITES 29
PROTOCOLES D'INSPECTION DE SITES 29
INSPECTION COMPLÈTE DE SITES (FULL/HARD) 31
INSPECTION PARTIELLE DE SITES (SOFT) 31
INSPECTION VISUELLE 32
MODIFICATION DU TERRAIN 32
SITES NATURELS ET ARTIFICIELS 33
POINTAGE IFSA DE LA RÉGION 2 33
CODES DE POINTAGE 33
DNS : DID NOT START (n'a pas commencé) 33
DNF: DID NOT FINISH (n'a pas fini) 34
DQ: DISQUALIFICATION 34
NS : NO SCORE (aucun point) 35
ÉVALUATION PAR LES JUGES 35

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

RÈGLEMENT SUR LES INVERSÉS 36
RÈGLEMENT LORS DE MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES 36
POINTAGE LORS D'ÉVÉNEMENTS ANNULÉS 37
ENTRAÎNEMENT SUR LES SITES DE COMPÉTITIONS 37
EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION DES ATHLÈTES 38
RÉUNION DES ATHLÈTES 40
EXIGENCES POUR L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES ATHLÈTES 40
PROCÉDURE DE BRIS D'ÉGALITÉ LORS D'UN ÉVÉNEMENT 41
PLAINTES CONCERNANT LES RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS 41
PRIX EN ARGENT 42
ANNEXE 1 : TABLEAU DE POINTAGE QUALIFIER 43
SKI FÉMININ – SNOWBOARD MASCULIN – SNOWBOARD FÉMININ 43
SKI MASCULIN 44
ANNEXE 2 : PASSAGE DES ATHLÈTES JUNIORS À LA LISTE DE CLASSEMENT MONDIAL QUALIFIER 46

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

À PROPOS DE CE MANUEL

Le manuel des séries Qualifier de l'IFSA a été conçu par le conseil d'administration et par l'équipe de leadership de l'IFSA. Il est publié deux fois par année. Les mises à jour principales sont publiées en juin et en octobre, si nécessaire, reflétant ainsi l'évolution des séries et des questions liées à la structure et à l'intégrité du sport. Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées. La version officielle à jour de ce document est disponible sur le site internet de l'IFSA : manuels et directives de l'IFSA.

Les informations contenues dans le manuel des séries Qualifier de l'IFSA ne s'appliquent qu'aux athlètes adultes de la Région 2 de l'IFSA et aux événements Qualifier homologués par l'IFSA dans cette Région. Les athlètes de la Région 1 doivent se rapporter au manuel *Freeride World Qualifier Handbook* pour les événements de cette Région. Ce manuel peut être consulté sur le site Web de Freeride World Tour et peut différer du présent manuel.

HISTORIQUE

L'International Freeskiers and Snowboarders Association (IFSA) est une organisation à but non lucratif 501(c)(3) voué à la défense des athlètes. Elle agit comme instance d'homologation, de programmation, d'évaluation, de classement, de réglementation, d'inscription et de formation pour les événements de freeride dans la Région 2. Mondialement, le freeride compétitif est divisé en deux grandes régions :

Région 1 : Asie, Europe et Océanie (relève de Freeride World Tour);

Région 2 : Canada, Amérique du Sud et États-Unis (relève de l'IFSA).

L'IFSA a été fondée en 1996 par le pionnier du freeski Shane McConkey pour s'assurer que la voix des athlètes est entendue quant au développement et à la gouvernance de leur sport. Dans les années 1990, le freeski englobait les disciplines de ski autres que les courses alpines comme le big mountain, le slopestyle (descente acrobatique), le half-pipe (demi-lune), le big air (grand saut) et le skicross. Depuis ce temps, les disciplines du freeski se sont rapidement développées, évoluant en de puissants sports individuels. Plusieurs sont maintenant représentés aux Olympiques. De l'évolution de ces disciplines ont émergé une communauté et une culture de freeride distinctes.

En 2012, l'IFSA est officiellement devenue une organisation à but non lucratif 501(c)(3), transformant l'initiative en un organisme officiel de gouvernance. Aujourd'hui, l'IFSA poursuit la vision de McConkey en encourageant le développement des athlètes, en soutenant les organisateurs et en développant un écosystème de freeride sécuritaire, inclusif et durable. L'IFSA fournit la structure, la réglementation et l'homologation.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Toutefois, le déroulement intégral de chaque événement (et donc des séries) dépend de l'implication des partenaires de production et d'organisation d'événements, des directions régionales de séries et des équipes des montagnes hôtes, qui partagent toutes et tous la même passion.

Visitez le site Web de l'IFSA pour en apprendre davantage : ifsafreeride.org.

MISSION, VISION ET VALEURS FONDAMENTALES

L'International Freeskiers and Snowboarders Association (IFSA) est une organisation à but non lucratif (501(c)(3)) qui œuvre au développement du freeride big mountain. Elle homologue des compétitions en Amérique du Nord et du Sud, soutient le développement des athlètes et veille au respect des plus hautes normes de sécurité, d'intégrité et de progression du sport.

L'IFSA aspire à l'épanouissement d'une communauté mondiale de freeride où des athlètes de partout, de tous âges et de tous horizons ont accès à des compétitions sécuritaires et inspirantes qui leur permettent de bien progresser, de favoriser leur participation et de développer leur leadership tout au long de leur cheminement.

L'IFSA défend huit valeurs fondamentales qui soutiennent les aspirations et la croissance de sa communauté, constituée d'entraîneurs, de parents, de juges, d'organisateurs d'événements et d'athlètes de tous niveaux. Mais avant tout, la sécurité et la prise de décision éclairée de toutes les personnes impliquées dans les compétitions de freeride restent la priorité absolue.

Nous avons huit valeurs fondamentales :

Sécurité
Plaisir
Progression
Viabilité
Éducation
Constance
Diversité

CODE DE CONDUITE

L'adhésion à l'IFSA n'est pas un droit, mais bien un privilège. Les membres doivent accepter de se comporter conformément au code de conduite établi par l'association lors de leur présence ou de leur participation à un événement homologué par l'IFSA. Toutes ces personnes sont ainsi responsables de leurs actions et de leur conduite lors

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

de ces événements. Il est attendu que l'ensemble des membres de la communauté IFSA, des entraîneurs, des parents et du personnel de l'événement démontrent un bon esprit sportif.

L'esprit sportif se caractérise entre autres par le fait de respecter les officiels de la compétition, le personnel de la station et de l'IFSA, les autres athlètes et le public skieur et snowboardeur, ainsi que par le respect des installations et des procédures d'exploitation de la station. Il est requis de faire preuve de courtoisie et de bonnes manières, d'agir de manière responsable et avec maturité, d'éviter d'utiliser un langage blasphématoire ou injurieux et de s'abstenir de consommer de l'alcool de manière excessive ainsi que des substances illégales ou interdites.

La mauvaise conduite d'une personne enfreignant le code de conduite de l'IFSA lors d'un événement homologué par l'association entraîne des conséquences. Le conseil d'administration de l'IFSA a le pouvoir d'imposer des sanctions ou d'ordonner une suspension ou une expulsion, au cas par cas et selon la gravité de la mauvaise conduite.

- Les membres de l'IFSA doivent respecter les lois locales, régionales, nationales et fédérales lors de leur participation à un événement de l'IFSA.
- Les membres doivent contrôler leur descente et respecter la signalisation en montagne lors de leur passage à l'extérieur du site de compétition.
- La consommation de drogues et d'alcool par les membres de l'IFSA est interdite dans les zones officielles comme le départ, l'arrivée, l'inspection, les cérémonies de remise de prix et les événements officiels. Elle constitue un motif de disqualification et de suspension.
- Les membres de l'IFSA doivent respecter toutes les règles et tous les codes de conduite de la montagne hôte.
- Toute signalisation apparente doit être respectée et il est interdit de contourner les cordages.
- Les membres de l'IFSA doivent agir de manière professionnelle et faire preuve de jugement.
- Les membres de l'IFSA doivent traiter avec respect et gentillesse les autres athlètes, les officiels de compétitions et de sites, les personnes impliquées dans la promotion et l'organisation des événements, les commanditaires, les entraîneurs, les parents et le public.
- Les membres de l'IFSA doivent s'abstenir d'utiliser un langage injurieux et d'avoir des comportements déplacés.
- Les membres de l'IFSA ne doivent pas voler, briser ou détruire l'équipement, la propriété et la signalisation de l'organisation et des commanditaires.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

STRUCTURE DES SÉRIES QUALIFIER DE L'IFSA

Les séries Qualifier de l'IFSA offrent un environnement compétitif aux athlètes âgés de 18 ans et plus. Ces événements permettent aux adultes de perfectionner leurs habiletés, de progresser et d'obtenir des points et un rang au sein de la Région 2 : les Amériques.

La saison Qualifier commence chaque année le premier juin et se termine le 31 mai de l'année suivante. La saison 2025-2026, souvent appelée « saison 2026 », est en cours.

Le rang de l'athlète est basé sur ses trois meilleurs résultats aux compétitions de la saison 2026. Les athlètes peuvent participer à un nombre illimité d'événements. Chaque année, les séries Qualifier de l'IFSA culminent avec les trois épreuves des séries Challenger. Le couronnement des champions et championnes de la Région 2 est établi en fonction des deux meilleurs résultats à ces trois épreuves. Ces séries permettent également de qualifier pour le Freeride World Tour neuf de nos athlètes adultes en tête de liste.

Les séries Collegiate Freeride (CFS) sont dotées de leur propre championnat, qui récompense les meilleurs athlètes et équipes de niveau universitaire. Le CFS Championship et les séries Challenger regroupent la crème des séries Qualifier. Moins de 10 % des athlètes adultes de l'IFSA y reçoivent une invitation. Bien que nous considérions nécessaire l'offre de championnats exceptionnels et de séries Qualifier qui soutiennent la progression athlétique, l'IFSA s'efforce de garantir l'accueil à des athlètes aux aptitudes et expériences variées et de les encourager.

ADHÉSION ADULTE À L'IFSA

Le freeride compétitif est une activité qui comporte des risques inhérents de blessures graves, d'invalidité ou de mort. Les athlètes adultes de l'IFSA assument l'entière responsabilité d'honorer tous les contrats conclus de leur plein gré.

Les frais d'adhésion à l'IFSA permettent de soutenir le développement et l'intégrité du sport. Ils couvrent la gestion des directives et des meilleures pratiques des compétitions, la gestion du système de classement, le financement de l'assurance responsabilité, la formation et la certification des juges et des entraîneurs, la gestion des inscriptions et la rémunération du personnel de l'IFSA.

L'IFSA recueille également un petit pourcentage sur les frais d'inscription aux compétitions pour soutenir le développement des séries, la couverture d'assurance des événements et d'autres besoins liés à l'homologation ou aux événements. Il est à noter qu'à part ces frais administratifs minimes de 8,25 %, l'IFSA ne retire aucun autre revenu provenant des frais d'inscription.

Pour participer à un événement Qualifier homologué par l'IFSA, les athlètes (incluant les personnes invitées par *wildcard*) doivent obtenir une carte de membre adulte de l'IFSA

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

pour compléter leur inscription. Chaque adulte qui veut compétitionner doit être membre de l'IFSA avec une adhésion valide. Une personne sans carte valide ne sera pas autorisée à s'inscrire ou à obtenir un score.

Les athlètes participant aux compétitions de la Région 2 doivent avoir une adhésion valide pour la Région 2 (IFSA), et les athlètes participant aux compétitions de la Région 1 doivent avoir une adhésion valide pour la Région 1 (FWT). Notre année d'adhésion va du 1er mai au 30 avril. Les athlètes qui souhaitent compétitionner dans les deux Régions doivent se procurer une adhésion dans chaque Région.

PROGRESSION DES ÉVÉNEMENTS

Les séries Qualifier de l'IFSA ont été conçues pour offrir des occasions de compétitions aux adultes de 18 ans et plus, quel que soit leur niveau. Les événements sont classés en cinq classes, de 1* à 4* et les Challengers, qui correspondent à différents niveaux d'expérience et de performance. Les différents types de compétitions sont décrits ci-dessous.

Qualifier 1* : Ces événements amusants et conviviaux sont conçus pour initier les athlètes adultes au freeride compétitif en mettant l'accent sur la sécurité, l'appartenance à la communauté et l'esprit sportif. Il n'y a pas de classement, ce qui signifie que les inscriptions se font selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Qualifier 2* : Ces événements sont à la base des séries Qualifier de l'IFSA. Les événements 2* permettent la compétition d'athlètes aux profils variés : athlètes au bas du classement, athlètes régionaux dévoués et vétérans très bien classés. 50 % des places des Qualifier 2* sont attribuées selon le classement (seeding) et l'autre moitié est en inscription libre.

Qualifier 3* : Les événements 3* ont été conçus pour offrir des compétitions de haut niveau aux athlètes qui cherchent à se mesurer à des adversaires plus expérimentés. Ces compétitions sont organisées sur des sites exigeants adaptés au niveau de ces athlètes. Ces événements offrent des prix en argent d'un montant minimum de 2 400 dollars. Ce montant peut toutefois varier en fonction du lieu, du budget de l'événement et des structures de coûts régionales. L'inscription se fait entièrement selon le classement (seeding).

Qualifier 4* : Ces événements sont légendaires. Ils se déroulent sur les meilleurs sites des États-Unis, du Canada et de l'Amérique du Sud. Avec des prix de 10 000 dollars et un niveau de compétition élevé, les événements 4* offrent aux athlètes une scène de premier plan pour mettre en valeur leurs talents. Les places sont extrêmement limitées et l'inscription se fait entièrement selon le classement (seeding).

Séries Challenger IFSA-FWT : Ces séries en format deux de trois, sur invitation seulement, rassemblent les meilleurs athlètes des séries Qualifier de l'IFSA, des athlètes

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

qui n'ont pas pu se qualifier au FWT, ainsi qu'une poignée inspirante d'athlètes invités par *wildcard*. Ces séries couronnent les championnes et champions des Amériques et permettent à neuf athlètes de l'IFSA d'accéder au prestigieux Freeride World Tour.

Séries Collegiate Freeride de l'IFSA : Les athlètes universitaires de freeride représentent le segment de notre population adulte qui connaît la plus forte croissance. L'IFSA continue de développer cette série de compétitions pour offrir des occasions significatives aux athlètes universitaires. Des projets d'expansion sont à venir dans les prochaines années. Le championnat Collegiate Freeride a lieu à la mi-avril et couronne les championnes et champions de l'événement ainsi que l'équipe championne des séries. La priorité d'inscription est donnée aux athlètes ayant une adhésion Collegiate de l'IFSA. S'il en reste, les places restantes sont attribuées selon le rang à l'IFSA de la saison en cours.

L'équipe championne des séries (*Overall Team Champion*) est déterminée en combinant les points des cinq meilleurs athlètes de l'équipe au rang de l'IFSA, quel que soit leur genre ou leur discipline.
Les points obtenus lors du championnat Collegiate Freeride s'ajoutent aux points déjà acquis par les athlètes au cours de la saison, uniquement dans le but de calculer le classement d'équipe.

La valeur des points attribués diffère selon le nombre d'étoiles de l'événement. (exemple : les athlètes gagnent plus de points en remportant un événement 3* comparé à un événement 2*).

Pour le tableau de pointage Qualifier, voir l'annexe 1.

GROUPES D'ÂGE ET DIVISIONS

Les athlètes doivent avoir 18 ans à la date de l'événement pour participer aux compétitions Qualifier de l'IFSA dans la Région 2. Il n'y a aucune exception à cette règle.

Le regroupement des athlètes de freeride adultes de la Région 2 se fait en fonction du genre et de la discipline :

- homme ou femme;
- ski ou snowboard.

En tant qu'adultes, les athlètes universitaires ont accès aux mêmes divisions (ski ou snowboard, homme ou femme). Ces personnes ont la priorité d'inscription au championnat Collegiate Freeride, à condition d'avoir une inscription en cours à des études à temps plein et une adhésion Collegiate de l'IFSA.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Si vous souhaitez vous inscrire à la fois dans les divisions de ski et de snowboard en tant qu'athlète multidisciplinaire, veuillez envoyer un courriel à support@ifsafreeride.org afin que nous puissions vous aider à vous inscrire.

Pour vous inscrire en tant qu'athlète multidisciplinaire, sachez que l'inscription à deux divisions comporte certaines difficultés logistiques. Aucun accommodement ne peut être fait pour les athlètes inscrits dans deux divisions le même jour de l'événement. La liste de départ, l'ordre des divisions, la programmation du site et le temps de descente et de remontée peuvent vous faire manquer votre deuxième descente. L'inscription dans les deux divisions se fait à vos propres risques. L'organisateur de l'événement n'est pas tenu de vous rembourser si vous manquez une descente. Il est fortement recommandé de contacter directement l'organisateur de l'événement pour connaître le temps de descente, le temps de remontée, et savoir si la participation en tant qu'athlète multidisciplinaire est réaliste pour le site et l'événement. Certains peuvent être plus adaptés que d'autres.

CONSIDÉRATIONS AU SUJET DES ATHLÈTES DE 18 ANS

Les athlètes de 18 ans peuvent rester dans les séries Junior de l'IFSA OU passer aux compétitions des séries Qualifier. Il n'est toutefois pas possible de faire les deux. Dès qu'une personne participe à un événement Qualifier, elle n'est plus admissible aux événements Junior. Dès qu'une personne a 19 ans, elle ne peut plus participer aux compétitions des séries Junior de l'IFSA et sera automatiquement considérée comme athlète adulte.

Les athlètes de la division junior U19 reçoivent automatiquement des points pour la liste mondiale de classement afin de faciliter leur transition vers les compétitions Qualifier pour adultes. Consultez les tableaux de conversion des points adultes dans le manuel des séries Junior de l'IFSA à l'annexe 7.

Il appartient aux athlètes de choisir de compétitionner en tant qu'athlète IFSA junior ou adulte, selon leur désir et les directives ci-dessus. Veuillez consulter le manuel des séries Junior de l'IFSA pour obtenir des informations sur l'âge requis pour participer au Freeride Junior World Championship (FJWC) en Europe.

POLITIQUE DE L'IFSA CONCERNANT LES PERSONNES TRANSGENRES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES ADULTES TRANSGENRES

Les athlètes transgenres de l'IFSA qui souhaitent participer aux événements juniors de l'IFSA doivent remplir les conditions ci-dessous au moins trente (30) jours avant le début

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

de la première compétition de la saison à laquelle l'athlète a l'intention de participer. Une fois la demande de l'athlète approuvée, il n'est pas possible d'entamer le processus de retour à une catégorie de compétition antérieure pendant deux ans après l'approbation de la demande initiale. Une fois la demande approuvée, l'athlète commence à cumuler des points de classement et de rang dans la nouvelle catégorie de compétition. Les points de classement de la catégorie de compétition antérieure seront transférés à la nouvelle catégorie.

A. Conditions d'admissibilité pour les hommes trans (transition de genre féminin au masculin)

Pour être admissible à compétitionner dans la catégorie masculine, un athlète transgenre masculin doit fournir au directeur sportif de l'IFSA une déclaration écrite attestant que son identité de genre est masculine.

B. Conditions d'admissibilité pour les femmes trans (transition de genre masculin au féminin)

Pour être admissible à compétitionner dans la catégorie féminine, une athlète transgenre féminine doit remplir les conditions suivantes :

1. Fournir au directeur sportif de l'IFSA une déclaration écrite attestant que son identité de genre est féminine.

2. L'athlète doit présenter un billet du médecin indiquant que son taux de testostérone total dans le sérum est inférieur à 10 nmol/l depuis au moins 12 mois avant sa première compétition.

3. Le billet du médecin doit également attester d'un plan visant à maintenir ce taux de testostérone sérique pendant la période de compétition.

Les athlètes transgenres de l'IFSA participant aux compétitions de la Région 1 doivent satisfaire à leurs conditions, qui peuvent différer de celles de l'IFSA. Les athlètes transgenres de l'IFSA participant à des compétitions homologuées par la FIS doivent satisfaire à leurs conditions, qui peuvent différer de celles de l'IFSA.

NATIONALITÉ

Les athlètes qui désirent changer leur nationalité doivent fournir à l'IFSA une preuve de leur nouvelle citoyenneté ainsi qu'une copie d'un passeport valide à l'adresse courriel support@ifsafreeride.org.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Les athlètes ne peuvent changer de nationalité qu'une seule fois au cours de leur carrière. Les demandes doivent uniquement être déposées entre mai et novembre.

Toutes les demandes de changement de nationalité seront examinées et évaluées par la FIS Freeride, qui se réserve le droit de les approuver ou de les rejeter. Dans certains cas, l'approbation finale peut être soumise à la décision du conseil de la FIS.

L'IFSA peut vérifier aléatoirement les changements de nationalité. Les athlètes dont le changement de nationalité n'aurait pas été annoncé seront disqualifiés des compétitions pour la saison en cours.

ÉLÉMENTS REQUIS AVANT LES COMPÉTITIONS ET ASSURANCE MALADIE

Les athlètes participant aux compétitions de la Région 2 doivent avoir une assurance maladie personnelle pour tous les événements.

Pour participer à un événement sanctionné par l'IFSA :

- Les formulaires de décharge de responsabilité doivent être signés.
- Les athlètes doivent assister à leurs réunions OBLIGATOIRES.
- Les athlètes doivent avoir une assurance maladie personnelle pour toute la durée de l'événement.
- Les athlètes doivent fournir une preuve de leur assurance lors de leur accueil sur le site et celle-ci doit être accessible pendant toute la durée de la compétition.
- Lors de leur performance, les athlètes doivent satisfaire aux exigences en matière d'équipement établies par l'IFSA (casque et protection dorsale), en plus de celles établies par l'organisateur de l'événement, qui peuvent inclure de l'équipement en cas d'avalanche.

INVITATIONS *WILDCARD*

Contrairement aux séries Junior, on retrouve souvent, dans les événements Qualifier de l'IFSA, une poignée d'invitations *wildcard* exclusives à une compétition. Pour l'IFSA ou l'organisation de l'événement, c'est une occasion de mettre en valeur le talent local, de présenter le mérite d'athlètes sous l'aile de marques partenaires et de commanditaires, ou de mettre de l'avant nos valeurs organisationnelles dans la réalité imprévisible du freeride.

Les athlètes *wildcard* doivent se procurer une adhésion à l'IFSA et s'inscrire à l'événement en ligne sur la plateforme Liveheats.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

En vertu de l'accord d'homologation avec les organisateurs d'événements, un maximum de quatre invitations *wildcard* uniques est permis par événement Qualifier. Il n'est pas obligatoire de combler ces places, qui sont disponibles au bénéfice de nos partenaires hôtes pour les raisons décrites ci-dessus.

WILDCARD **D'UN ÉVÉNEMENT 2*, 3* ET 4***

Si un événement 4* est précédé d'un 2*, l'organisateur d'événement peut attribuer jusqu'à quatre invitations *wildcard* supplémentaires pour que les athlètes des compétitions 2* puissent participer à celles de l'événement 4*. Les athlètes qui terminent en première position de leur division recevront automatiquement ces invitations. Si l'athlète en première position de sa division 2* est déjà inscrit à l'événement 4*, l'invitation sera offerte à l'athlète suivant qui ne l'est pas. Les athlètes doivent s'inscrire à l'événement 4* dans Liveheats dès la réception de l'invitation *wildcard*.

DEMANDES DE *WILDCARD*

Les demandes de *wildcard* ont toujours été une lourde tâche à gérer pour nos organisateurs d'événements. Des dizaines d'athlètes, souvent sans expérience professionnelle ou ayant parfois accompli encore peu de choses en freeride, envoient des courriels à l'IFSA pour se faire connaître dans l'espoir d'avoir accès à un événement ou à des compétitions de séries. L'IFSA encourage les athlètes professionnels qui suscitent l'inspiration ou les athlètes en situation exceptionnelle à demander des invitations *wildcard*. Avant de soumettre une demande à l'IFSA, veuillez examiner attentivement si vous avez le profil pour obtenir une *wildcard*.

- Pour les événements Qualifier 1* et 2*, les demandes de *wildcard* doivent être adressées au directeur régional de séries en fonction.
- Pour les événements Qualifier 3* et 4*, les demandes de *wildcard* doivent être soumises à l'IFSA en utilisant ce formulaire, qui coordonnera l'attribution de ces rôles inspirants avec l'organisateur d'événements. Pour plus d'informations, écrivez à support@ifsafreeride.org.

WILDCARD **DES SÉRIES CHALLENGER**

Les invitations *wildcards* pour les séries Challenger sont limitées. Elles sont attribuées par l'IFSA dans le but de garantir une participation forte et équilibrée d'athlètes de toutes les Amériques, tout en rehaussant le professionnalisme des séries. Ces invitations permettent à l'IFSA de récompenser des athlètes très performants qui ne se seraient pas qualifiés par le biais des classements habituels et ceux dont la participation renforce le professionnalisme et la renommée des séries.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Les invitations *wildcard* sont supervisées par un groupe de travail chargé de leur sélection, dirigé par le directeur sportif de l'IFSA et qui peut être composé de représentants de l'équipe d'intégration mondiale, de membres du comité et de partenaires hôtes, au besoin.

Les raisons principales pouvant entraîner une invitation *wildcard* pour les séries Challenger incluent :

- une blessure ou une situation exceptionnelle ayant empêché la participation aux compétitions durant la saison de qualification;
- des performances compétitives ou professionnelles exceptionnelles démontrant que l'athlète est prêt pour le niveau Challenger (par exemple, performances remarquables dans des films de freeride, excellents résultats dans d'autres compétitions d'élite ou retour d'athlètes IFSA ayant eu de solides performances);
- les succès récents d'athlètes juniors, comme au Junior Freeride Championships ou au Freeride Junior World Championships, qui passent aux compétitions adultes;
- l'histoire d'athlètes inspirants ou animés par des valeurs qui incarnent l'engagement de l'IFSA envers la diversité, l'équité, l'inclusion et le progrès.

Toutes les décisions relatives aux invitations *wildcards* sont fondées sur le mérite et sont examinées pour garantir leur équité. Elles sont consignées à l'interne pour assurer leur cohérence. **Pour compétitionner, les athlètes *wildcard* doivent posséder une adhésion à l'IFSA et s'inscrire sur Liveheats.**

Les demandes se font en utilisant ce formulaire.

QUALIFICATION POUR LE FREERIDE WORLD TOUR (FWT)

Le nombre d'athlètes de la Région 2 se qualifiant pour le FWT correspond à :

- Quatre skieurs masculins
- Deux skieuses féminines
- Une snowboardeuse féminine
- Deux snowboardeurs masculins

Une place supplémentaire pour le snowboard féminin sera attribuée, à la discrétion de la FWT, à la snowboardeuse féminine non qualifiée qui a le plus de mérite parmi les deux régions.

Il est de la responsabilité de l'athlète de répondre à l'invitation du FWT ou de communiquer avec l'IFSA si l'on croit avoir mérité une place, mais que l'on n'a pas reçu d'invitation avant la date limite annoncée. Si les personnes qualifiées ne confirment pas leur participation au FWT avant la date limite mentionnée dans l'invitation, elles risquent de perdre leur place au profit d'autres athlètes. Si une personne dont la participation au

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

FWT a été confirmée est blessée ou décide de ne plus compétitionner avant la saison, la direction de la FWT décidera si elle sera remplacée (et si oui, par qui).

POINTAGE, CLASSEMENT ET RANG DE L'IFSA

Liste de classement mondial FWT-IFSA

Le classement (*seeding*, en anglais) indique la position cumulative de l'athlète par rapport à d'autres pour permettre l'inscription équitable aux compétitions. Le classement est différent du rang (*ranking*, en anglais). Le classement des athlètes se calcule avec les points des trois meilleurs résultats au cours des 52 semaines précédentes, au moment du calcul du classement. Une fois que 52 semaines se sont écoulées depuis la date d'une compétition, le résultat obtenu à celle-ci expire et il n'est plus inclus dans le calcul de la position de l'athlète dans la liste de classement mondial.

La liste de classement est accessible sur le site de l'IFSA.

CLASSEMENT ET INSCRIPTION

Lors de l'inscription aux événements Qualifier, les athlètes ont trois semaines pour compléter leur inscription. Toutes les personnes inscrites sont placées sur une liste d'attente.

Événements 1* : Une fois la période d'inscription de trois semaines terminée, les athlètes se retrouvent sur une liste d'attente, en ordre selon le moment où l'inscription a été complétée. Les athlètes quittent la liste d'attente lors de la confirmation de leur participation, jusqu'à ce que l'événement soit complet ou que la liste d'attente soit vide. La participation aux événements 1* est basée uniquement sur l'ordre chronologique d'inscription et non sur la liste mondiale de classement FWT-IFSA.

Événements 2* : Une fois la période d'inscription de trois semaines terminée, les athlètes en tête de classement quittent la liste d'attente et leur inscription est confirmée, jusqu'à ce que 50 % des places de chaque division des compétitions soient comblées. Les places restantes sont attribuées en fonction de la date et de l'heure d'inscription (premier arrivé, premier servi). Lorsque le nombre de places dans une division est impair, la place supplémentaire est attribuée selon le classement.

Événements 3* et 4* : Une fois la période d'inscription de trois semaines terminée, les athlètes se retrouvent sur une liste d'attente, en ordre selon leur position au classement (*seeding*). Les places de chaque division sont comblées jusqu'à ce qu'elles soient toutes confirmées ou que la liste d'attente soit vide. L'inscription à ces événements est entièrement basée sur la liste de classement.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Séries Challenger de l'IFSA

L'inscription aux séries Challenger est différente de celle des autres événements de l'IFSA. Ces championnats sont sur invitation seulement et les athlètes peuvent se qualifier de cinq manières : selon leur rang de la saison aux Qualifier, par préqualification, en étant champions d'Amérique du Sud, en étant sélectionnés par le FWT et par invitations *wildcard*.

Nombre de participants et quotas de base par division

L'événement regroupe jusqu'à 80 athlètes au total, avec un minimum de 30 skieurs masculins, 18 skieuses féminines, 16 snowboardeurs masculins et 12 snowboardeuses féminines. Les quatre places restantes sont réservées pour des invitations *wildcard*. Les invitations sont envoyées graduellement, selon les catégories ci-dessous.

Catégories et processus d'invitation

1. *Invitation selon le rang de la saison*
   Les athlètes se qualifient en fonction de leur rang de la saison aux Qualifier de l'IFSA. Le nombre d'invitations par division peut être ajusté en fonction du nombre d'athlètes qui acceptent les invitations dans d'autres catégories. La consultation du rang pour les invitations aux Challenger a généralement lieu peu après le dernier événement 4* de la saison. La date exacte change chaque année et sera communiquée par les canaux officiels de l'IFSA.

2. *Athlètes préqualifiés*
   Le meilleur 30 % des athlètes de chaque division au classement général des Challenger de l'année précédente reçoit une invitation automatique aux prochaines séries Challenger. Les athlètes sont informés lors de la remise des prix et par un courriel de suivi.

3. *Places réservées à l'Amérique du Sud*
   Sept places sont réservées aux citoyens sud-américains selon les résultats des séries South American : les premiers et deuxièmes en ski masculin, en ski féminin et en snowboard masculin et la première en snowboard féminin. Si l'une de ces invitations est refusée, elle n'est pas remplacée.

4. *Athlètes non qualifiés au FWT*
   Les athlètes de la Région 2 du Freeride World Tour qui ne se qualifient pas pour les finales du FWT reçoivent une invitation directe pour les séries

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Challenger de la même saison. Les invitations sont envoyées immédiatement après les qualifications du FWT à Fieberbrunn. Le nombre d'invitations par division dépend de la performance des athlètes de la Région 2 et réduit le nombre de places restantes accessibles selon le rang aux Qualifier de l'IFSA.

5. *Invitations wildcard*
   Il en existe deux types : les invitations *wildcard* de l'événement (quatre), sélectionnées conjointement par l'IFSA et l'organisateur d'événements pour mettre en valeur les talents locaux et pour rehausser le niveau de compétition; et les invitations *wildcard* des séries, attribuées par le comité des invitations *wildcard* de l'IFSA tout au long de la saison selon la performance des athlètes et les objectifs des séries. Consultez la section *Invitations wildcard* de ce manuel pour connaître tous les critères de sélection.

POINTAGE ET RANG IFSA QUALIFIER

Le rang de l'athlète est basé sur ses trois meilleurs résultats obtenus lors d'événements admissibles pendant l'année de compétition, du 1er juin au 31 mai. Les points peuvent être gagnés lors de n'importe quel événement homologué 1*, 2*, 3*, 4* ou lors des séries Collegiate Freeride (CFS). Contrairement aux séries Junior de l'IFSA, le nombre de compétitions auxquelles les athlètes adultes peuvent participer n'est pas limité.

Si un événement est annulé pour quelque raison que ce soit, les athlètes ne recevront aucun point pour leur rang et leur classement.

Le 31 mai de chaque année, après les séries Challenger, les championnats Collegiate Freeride et les événements tardifs de fin de saison, toutes les places au rang de l'IFSA sont closes et une nouvelle année de compétition commence.

Le rang des athlètes peut être consulté sur le site de l'IFSA.

BLESSURE, MALADIE, GROSSESSE ET GEL DES POINTS

Les athlètes qui subissent une blessure, qui souffrent d'une maladie ou qui vivent une grossesse peuvent conserver leur statut sur la liste de classement mondial avec un gel de leurs points pendant la période de la blessure, de la maladie ou de la grossesse et pendant une période de rétablissement. Les points de l'athlète sont « gelés » à partir de la date de la blessure ou de la connaissance de la maladie ou de la grossesse.

L'athlète qui se blesse, qui tombe malade ou qui doit interrompre sa saison en raison d'une grossesse doit informer l'équipe administrative de l'IFSA par écrit. La date de la

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

blessure et son type doivent être précisés. Un certificat médical valide doit être fourni pour que l'IFSA puisse procéder au gel des points de l'athlète jusqu'à son rétablissement.

- L'athlète souffrant d'une blessure et qui désire un gel de ses points au classement doit écrire à support@ifsafreeride.org **au maximum deux semaines après avoir subi la blessure**, en incluant :
    - la date de la blessure;
    - une preuve de la blessure (avis ou rapport médical).
- Le gel des points s'effectue sur la liste de classement IFSA Qualifier ET NON PAS sur celle du rang IFSA Qualifier.
- Le classement de l'athlète est dégelé une fois de retour en compétition, et l'athlète est replacé dans la liste de classement en continu de 52 semaines actives.

Statut de l'athlète : normal, blessé, rétabli

- Le statut d'un athlète peut être défini comme « blessé » pendant une période maximale de 52 semaines à compter de la date de la blessure. Les points de classement de l'athlète seront gelés durant cette période.
- Si l'athlète ne reprend pas les compétitions dans les 52 semaines, son statut passera automatiquement de « blessé » à « rétabli ». Sous le statut « rétabli », les points gelés seront graduellement retirés selon le déroulement normal de la liste de classement en continu.
- Après 52 semaines sous le statut « rétabli », l'athlète passera au statut « normal ».
- Si l'athlète participe à des compétitions avant la fin de la période de gel (d'un maximum de 104 semaines), ses nouveaux résultats, s'ils sont meilleurs, peuvent remplacer ceux qui sont gelés. Le classement est toujours établi selon les trois meilleurs résultats, qu'il s'agisse de points gelés ou de points de compétitions récentes.

SYSTÈMES DE RANG DANS LES RÉGIONS MONDIALES

L'IFSA et la FWT encouragent les athlètes à découvrir le monde à travers le freeride et collaborent pour encourager la participation mondiale à ce sport. Il y a toutefois certaines distinctions à faire entre les organisations de gestion et les règlements sportifs de la Région 1 et de la Région 2.

Les athlètes adultes peuvent obtenir un rang pour deux grandes régions :

Région 1 : Asie, Europe, Océanie; gérée par New Zealand Freeride Tour et FWT Management.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Région 2 : Canada, États-Unis, Chili et Argentine; gérée par l'IFSA.

Les athlètes de freeride adultes peuvent compétitionner partout dans le monde, à condition de posséder une adhésion valide de l'organisation de gestion de la région dans laquelle se déroule l'événement (FWT pour les événements de la Région 1, IFSA pour les événements de la Région 2).

Les événements Qualifier de la Région 1 permettent de cumuler des points pour une position au rang (ranking) de la Région 1. Les événements Qualifier de la Région 2 permettent de cumuler des points pour une position au rang (ranking) de la Région 2. Les événements Qualifier de partout au monde permettent de cumuler des points pour la liste de classement mondial FWT-IFSA (Global Seeding List). Les athlètes de la Région 2 (IFSA) peuvent cumuler des points de classement en compétitionnant partout dans le monde, mais cumulent des points pour leur rang au sein de l'IFSA qu'en participant à des événements homologués de la Région 2. Le rang dans la Région 2 est établi selon les trois meilleurs résultats obtenus dans la Région 2 au cours de la saison (de juin à mai).

Les athlètes ne peuvent pas transférer les points gagnés d'une Région à l'autre, sauf ceux des événements de l'hémisphère Sud. Les points obtenus aux événements de l'hémisphère Sud (Nouvelle-Zélande, Argentine, Chili, etc.) comptent autant pour le rang de la Région 1 que pour celui de la Région 2.

Pendant la saison, les athlètes Qualifier peuvent participer à l'un des deux circuits (Europe-Océanie ou Amériques) et se qualifier pour le FWT depuis la Région (le circuit) où ils compétitionnent. Le système de rang est établi par circuit en fonction du lieu de l'événement, quelle que soit la nationalité de l'athlète. Il est possible pour les athlètes de choisir de commencer à compétitionner dans un autre circuit au cours d'une saison. Toutefois, les points gagnés auparavant dans l'autre Région ne comptent pas au rang de la nouvelle Région.

INSCRIPTION AUX ÉVÉNEMENTS QUALIFIER DE L'IFSA

L'IFSA s'engage à offrir une expérience d'inscription équitable et accessible aux athlètes.

- La programmation des événements 2025-2026 et les échéanciers d'inscription sont disponibles sur le site de l'IFSA. Les questions par rapport aux événements doivent être envoyées à support@ifsafreeride.org.
- Liveheats est la plateforme d'inscription à tous les événements de l'IFSA. Plateforme Liveheats
- Les athlètes adultes doivent se procurer une adhésion à l'IFSA avant de pouvoir s'inscrire à un événement Qualifier homologué par l'IFSA. **L'adhésion régionale n'est requise que pour les athlètes juniors. NE vous procurez PAS d'adhésion régionale.**

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

PROTOCOLES D'INSCRIPTION AUX ÉVÉNEMENTS QUALIFIER

Tous les événements Qualifier de l'IFSA suivent le même calendrier d'inscription, qui commence six semaines avant la compétition et se termine trois semaines avant. Quel que soit le moment de la période d'inscription à une compétition, les étapes de la procédure sont les mêmes, dans un souci de cohésion de la Région 2.

Étape 1 : Les inscriptions s'ouvrent sur Liveheats à la date prévue par l'IFSA. Les athlètes qui s'inscrivent se retrouvent automatiquement sur une liste d'attente.

Étape 2 : Après trois semaines, la période d'inscription se termine et les athlètes ne peuvent plus s'inscrire aux compétitions.

Étape 3 : Une fois la période d'inscription terminée, l'inscription des athlètes est soit confirmée selon l'ordre d'inscription (compétitions 1*), selon la liste de classement mondial (*seeding*) (compétitions 3* et 4*) ou selon les deux manières (compétitions 2*).

NOTE : Les frais, incluant les frais non remboursables de Liveheats et de l'IFSA, sont portés à la carte de crédit au moment de la confirmation de l'inscription de l'athlète. L'annulation de l'inscription avant l'étape 2, soit avant la fin de la période de trois semaines, est possible sans frais ni pénalité. Veuillez consulter les politiques d'annulation de l'IFSA pour plus d'informations.

Liveheats effectue une autorisation sur la carte de crédit au moment de l'inscription sur la liste d'attente. Selon votre institution financière, cette autorisation peut apparaître comme une transaction. Sachez que les frais NE SERONT PAS portés à la carte de crédit avant la confirmation de l'inscription à l'événement.

INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS 1*

Tous les événements 1* sont basés sur des inscriptions libres, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS 2*

50 % des places disponibles aux événements 2* de l'IFSA sont attribuées selon la position des athlètes sur la liste de classement mondial, en donnant la priorité aux athlètes les mieux classés. Les places restantes (50 %) sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi, en se basant sur la date et l'heure d'inscription, quel que soit le classement. Lorsque le nombre de places dans une division est impair, la place supplémentaire est attribuée selon le classement.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS 3* ET 4*

La liste de classement mondial est utilisée pour établir la priorité des inscriptions aux événements 3* et 4* de l'IFSA. Pour avoir une place confirmée à un événement, les athlètes doivent s'inscrire sur la liste d'attente pendant la période d'inscription. Les invitations sont d'abord envoyées aux athlètes en haut du classement, en fonction des disponibilités. S'il reste des places pour des athlètes qui ne sont pas au classement, elles seront comblées en fonction de la date et de l'heure de leur inscription.

À PROPOS DE LA TAILLE DES DIVISIONS

Les invitations aux événements sont distribuées proportionnellement en fonction de la représentation de chaque division quant au nombre total d'athlètes sur la liste d'attente. Ce processus d'invitation garantit l'équité et un équilibre entre les genres et les disciplines.

Par exemple, si 200 athlètes sont sur la liste d'attente, dont 50 skieuses (25 % du total), et que l'événement peut accueillir 100 athlètes, 25 des places disponibles seront attribuées aux skieuses.

Autrement dit, le nombre d'invitations à chaque division reflète la proportion d'athlètes s'étant inscrits ou étant sur la liste d'attente qui fait partie de cette catégorie.

Bien que cette approche garantisse l'équité entre les divisions, l'IFSA peut choisir d'ajuster légèrement le nombre final d'invitations pour tenir compte de la petite taille de certaines divisions, des annulations d'événements antérieurs ayant affecté la participation d'une division, ou des restrictions à la suite de l'évaluation de la participation possible.

POLITIQUES D'ANNULATION

Les annulations font inévitablement partie du freeride compétitif. Cette saison, plus de 6 800 athlètes participeront à plus de 180 événements organisés dans des environnements alpins soumis à des conditions météo complexes et à des accumulations de neige variables. Il existe trois types d'annulations :

(1) Annulation de la participation de l'athlète à un événement
(2) Annulation ou report d'un événement complet
(3) Annulation de l'adhésion à l'IFSA

Chacun de ces types d'annulation nécessite des explications quant à la procédure et la part du remboursement. Les politiques décrites ci-dessous assurent la transparence

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

pour nos groupes d'athlètes et d'organisation d'événements, et normalisent les pratiques pour l'équipe administrative de l'IFSA.

NOTE : Si des frais liés à une adhésion à l'IFSA ou à l'inscription à un événement sont contestés à tort (comme un rejet de débit initié sans motif valable), la participation de l'athlète associé à ces frais à tout événement homologué par l'IFSA sera immédiatement déclarée inadmissible. L'admissibilité ne sera rétablie qu'une fois que le montant total des frais contestés aura été remboursé et que le problème aura été résolu.

ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE L'ATHLÈTE APRÈS L'INSCRIPTION CONFIRMÉE À UN ÉVÉNEMENT

CAS 1 : ATHLÈTE INCAPABLE DE COMPÉTITIONNER POUR CAUSE DE MALADIE OU DE BLESSURE

- Si l'athlète tombe malade ou se blesse, un remboursement est possible, sauf pour les frais non remboursables. Pour y avoir droit, l'athlète doit soumettre une preuve de blessure ou de maladie au maximum 24 heures avant la fin de l'événement. Fournir rapidement une preuve de blessure ou de maladie nous aide à traiter votre remboursement plus rapidement et à attribuer votre place au prochain athlète sur la liste d'attente.
- Lors d'un événement de deux jours, il n'y a pas de remboursement si l'athlète se blesse pendant le premier jour et ne peut pas participer au deuxième jour.
- Pour les événements 1* et 2*, soumettre la preuve de blessure ou de maladie à son directeur régional de séries.
- Pour les événements 3* et 4*, soumettre la preuve de blessure ou de maladie à l'IFSA (support@ifsafreeride.org).

CAS 2 : ÉVÉNEMENTS QUALIFIER

- Cette politique s'applique à tous les événements Qualifier.
- Les annulations doivent être soumises sur la plateforme d'inscription officielle (Liveheats). La date et l'heure de l'envoi de la demande d'annulation déterminent son admissibilité.
- Toutes les heures limites sont basées sur l'heure locale de la montagne hôte. L'heure limite est fixée à 23 h 59 la veille du premier jour de l'événement indiqué dans Liveheats.
    - Par exemple, si les dates de l'événement dans Liveheats sont du 25 au

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

27 février, l'heure limite est fixée à 23 h 59 le 24 février. Si vous annulez entre le 4 et le 10 février à 23 h 59, vous recevrez un remboursement de 50 %.

- L'inscription des athlètes qui annulent avant la confirmation de leur place à l'événement n'est pas facturée. La confirmation a lieu lorsqu'un athlète passe de la liste d'attente à la liste de départ et en est informé.
- Les athlètes qui annulent leur inscription plus de trois semaines avant une compétition ont droit à un remboursement complet (sauf les frais administratifs non remboursables).
- Les athlètes qui annulent leur inscription entre deux et trois semaines avant une compétition ont droit à un remboursement de 50 %. Ce montant couvre les frais non remboursables et le travail supplémentaire nécessaire à l'IFSA, aux directeurs régionaux de séries et aux organisateurs d'événements pour gérer la perte de fonds et la liste des athlètes.
- Les athlètes qui annulent moins de deux semaines avant une compétition n'ont droit à aucun remboursement.
- Les athlètes sur une liste d'attente qui ne souhaitent plus participer à la compétition doivent se désinscrire. Rester sur une liste d'attente signifie que votre inscription peut être confirmée à tout moment. Une fois l'inscription confirmée, les règles de remboursement ci-dessous s'appliquent en fonction de la date et de l'heure de l'annulation.

Moment de l'annulation	Remboursement
Avant la confirmation de la place	Aucun montant facturé
Plus de 21 jours avant le début de l'événement	Remboursement complet, sauf les frais administratifs
15 à 21 jours avant le début de l'événement	Remboursement de 50 %
14 jours ou moins avant le début de l'événement	Aucun remboursement

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

CAS 3 : SÉRIES CHALLENGER

Cet événement n'est pas remboursable en raison des délais serrés, de l'investissement majeur nécessaire à sa réalisation et du nombre limité de participants et participantes. Les athlètes doivent s'inscrire à l'ensemble des trois compétitions des séries, qu'il y ait participation aux trois événements ou non.

REMBOURSEMENT POUR ANNULATION OU REPORT D'UN ÉVÉNEMENT

Lorsqu'un événement est annulé, les politiques d'annulation sont établies à la discrétion de chaque organisateur d'événements.

Scénario 1 : Si l'organisateur d'événements doit annuler un événement en raison d'un manque de neige ou de mauvaises conditions avant l'arrivée des athlètes, l'organisateur PEUT rembourser une partie des frais d'inscription aux athlètes. Des sommes peuvent être retenues pour couvrir les frais administratifs et diverses dépenses liées à l'événement.

Scénario 2 : Si l'organisateur d'événements doit annuler un événement le jour même, car il n'y a pas eu de fenêtre météo adéquate en raison du mauvais temps ou d'autres circonstances, les athlètes n'auront pas droit à un remboursement. En effet, l'organisateur doit payer les juges, le personnel de l'événement, la patrouille, les prix, les récompenses et les billets de remontées mécaniques à prix réduit.

Scénario 3 : Si l'organisateur d'événement doit reporter ou reprogrammer un événement, les athlètes qui doivent annuler leur inscription en raison de leur incapacité à participer lors de la nouvelle date de l'événement ont droit à un remboursement partiel (excluant les frais administratifs non remboursables). Si un événement est reporté, les athlètes dont l'inscription était déjà confirmée ont un transfert d'inscription pour la nouvelle date. Les places restantes sont comblées à partir de la liste d'attente. Si l'événement reporté n'était pas encore complet, les inscriptions sont réouvertes.

POLITIQUES D'ANNULATION DE L'ADHÉSION À L'IFSA

L'IFSA est une organisation à but non lucratif (501c3) financée principalement grâce aux cotisations de ses membres. Ces cotisations nous permettent de fonctionner et d'organiser plus de 180 événements homologués en Amérique du Nord et du Sud.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Les cotisations d'adhésion ne sont pas remboursables, même si vous décidez de ne plus participer à un événement, ou si vous ne pouvez pas participer à l'événement de votre choix ou à celui qui est le plus près de chez vous.

L'IFSA permet les remboursements d'adhésion en cas de blessure survenue **avant votre première compétition de la saison**, sur présentation d'un certificat médical. Veuillez envoyer un courriel à support@ifsafreeride.org pour demander un remboursement (excluant les frais administratifs). Veuillez joindre votre demande de gel de pointage à votre demande de remboursement d'adhésion.

FRAIS CONTESTÉS

Si des frais liés à une adhésion à l'IFSA ou à l'inscription à un événement sont contestés à tort (comme un rejet de débit initié sans motif valable), la participation de l'athlète associé à ces frais à tout événement homologué par l'IFSA sera immédiatement déclarée inadmissible. L'admissibilité ne sera rétablie qu'une fois que le montant total des frais contestés aura été remboursé et que le problème aura été résolu.

STRUCTURE DES ÉVÉNEMENTS QUALIFIER DE L'IFSA – RÉGION 2

Le déroulement intégral de chaque événement homologué par l'IFSA dépend de l'implication des partenaires de production d'événements et de stations de montagne qui partagent tous et toutes la même passion. Ces personnes sont les premières responsables du respect et de l'application de tous les protocoles de sécurité établis et définis par l'IFSA.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS LORS DES ÉVÉNEMENTS

ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS (Event Organizer)

Les organisateurs d'événements travaillent pour une station de montagne ou une organisation qui produit et qui fait la promotion d'événements approuvés par l'IFSA. Ces personnes sont les premières responsables du respect et de l'application de tous les protocoles de sécurité établis et définis par l'IFSA.

DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (Technical Director)

Sous la direction des organisateurs d'événements, les délégués techniques sont responsables de l'aspect compétitif de chaque événement. Les délégués techniques ont une accréditation et sont des personnes d'expérience compétentes en gestion

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

d'événements, en directives de sécurité et en respect des règles et des meilleures pratiques opérationnelles de l'IFSA. Avec l'aide des juges en chef, ces personnes ont l'autorité finale quant à la sécurité de l'événement et tout problème pouvant causer conflit. Cela inclut toute interprétation des règlements et des protocoles du manuel de l'IFSA, comme les caractéristiques du site et les fermetures. Les organisateurs d'événements et les délégués techniques doivent communiquer avec les patrouilles de pentes pour s'assurer qu'un plan d'intervention en cas d'urgence est en place.

JUGE EN CHEF (Head Judge)

Les juges en chef sont responsables de la cohérence des évaluations et de la gestion des activités des autres juges. Le juge en chef doit donner le ton de chaque événement en ce qui concerne la sécurité, y compris en pénalisant sévèrement les athlètes qui prennent de mauvaises décisions ou qui exécutent mal le développement de leur ligne et leur performance sur celle-ci. En collaboration avec les délégués techniques, les juges en chef déterminent les athlètes qui se qualifient pour les descentes subséquentes de la compétition. Toutes les décisions sur les personnes qui se qualifient sont prises avec le jury pour s'assurer que les éliminations sont justes et naturelles. Les juges en chef, conjointement avec les délégués techniques, ont le pouvoir de disqualifier les athlètes qui enfreignent les règles de l'IFSA, de l'organisation de l'événement, de la station de montagne hôte, ou qui font preuve d'un mauvais esprit sportif.

JURY (Judge Panel)

Au moins deux juges travaillent sous la direction d'un juge en chef en offrant leur propre perspective sur la descente des athlètes. Chaque juge attribue des scores indépendants pour chaque descente des athlètes. Les juges favorisent la promotion de la sécurité, sous la direction du juge en chef.

Si les ressources sont disponibles, des spotters qualifiés équipés d'une radio doivent être positionnés sur le site pour couvrir chaque angle mort et pour communiquer toute information pertinente aux juges. Les spotters doivent être approuvés par le juge en chef qui s'assure qu'ils possèdent les connaissances d'évaluation nécessaires pour l'événement, car ils sont positionnés sur le site afin de couvrir tous les angles morts.

RESPONSABLE DU POINTAGE (Scorekeeper)

Le ou la responsable des scores saisit et enregistre efficacement les scores fournis par les juges. Cette personne est tenue d'utiliser l'outil de scorekeeping de l'IFSA et doit y être préalablement formée, bien avant la date de l'événement. Il est essentiel qu'elles préparent le matériel et se familiarisent avec le logiciel avant la date de l'événement. Il est également essentiel de travailler avec les juges pour garantir l'exactitude des scores.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

STARTER

Les starters sont des personnes expérimentées qui contrôlent le déroulement du passage de chaque athlète sur le site. Les starters sont en communication constante avec les délégués techniques et les juges. Ces personnes doivent vérifier l'identité des athlètes et transmettre le statut de leur descente au personnel de l'événement.

Les délégués techniques demandent aux starters de vérifier la protection dorsale de chaque athlète avant leur entrée au portillon de départ. Les starters ne devraient pas toucher les athlètes, mais plutôt leur demander de se taper sur le dos ou d'ouvrir suffisamment leur veste pour montrer leur protection dorsale. Les athlètes ne portant pas de protection dorsale n'ont pas l'autorisation de compétitionner. Le starter annonce alors au délégué technique ou au juge en chef l'attribution d'un DNS en raison de l'absence de l'équipement de sécurité requis.

OUVREUR DE PISTES (Forerunner)

Une pratique optionnelle, à la discrétion des délégués techniques, implique la participation d'ouvreurs de pistes pour que l'équipe de juges puisse se mettre au diapason et pour que les délégués techniques puissent s'exercer à communiquer avec les starters, la patrouille et les autres officiels.

Les athlètes ne peuvent pas ouvrir les pistes sur le même site que leurs compétitions des prochains jours de l'événement. Les entraîneurs d'athlètes inscrits à l'événement ne peuvent en aucun cas ouvrir les pistes.

NINJA

Au minimum deux ninjas doivent être sur le site et être à l'affût pour récupérer de l'équipement en tout temps (en ayant leurs fixations attachées et en étant prêts à se rendre rapidement et en toute sécurité jusqu'à l'athlète). Les entraîneurs peuvent servir de ninjas uniquement si leurs athlètes ont terminé leurs descentes.

BÉNÉVOLES

L'IFSA est une organisation à but non lucratif et les bénévoles en sont les piliers. On peut être bénévole de différentes manières : directement pour le conseil d'administration de l'IFSA, pour un comité consultatif ou pour l'organisation d'événements. On peut aussi être bénévole pour aider le directeur régional à coordonner le jury, collecter les pointages, aider à l'accueil des athlètes et bien d'autres tâches. Nous adorons nos

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

bénévoles! Vous aimeriez faire partie de l'équipe? Envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : support@ifsafreeride.org.

INSPECTION DE SITES

L'inspection de sites est une exigence extrêmement importante pour tous les événements de l'IFSA. Elle est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des athlètes de la Région 2. L'inspection est menée avant tout pour préserver la sécurité des compétitions de freeride et pour permettre aux athlètes de prendre des décisions éclairées et responsables quant au choix de la ligne de descente, en respectant les limites de leurs capacités, de leur niveau d'habileté et des conditions météo et de la neige au moment de la compétition. L'inspection de sites est OBLIGATOIRE à toutes les compétitions sanctionnées par l'IFSA.

Une fois le site officiellement restreint aux compétitions, les athlètes, le personnel de l'événement et de la montagne ainsi que les entraîneurs qui ont leur certification sont les seules personnes autorisées à accéder au site. L'accès au site est permis UNIQUEMENT aux personnes ayant une identification valide.

- Les athlètes doivent porter une identification fournie par l'organisation de l'événement (comme un dossard, un ruban, un badge, un autocollant ou un numéro) qui prouve leur inscription sur la liste de participation à l'événement. Les athlètes qui ne compétitionnent pas sur le site ou durant la journée de l'événement ne peuvent y accéder, ainsi que toute autre personne non autorisée.

- Les entraîneurs qui veulent accéder au site DOIVENT avoir leur certification d'entraîneur de l'IFSA à jour et leur carte d'adhésion d'entraîneur IFSA valide.

PROTOCOLES D'INSPECTION DE SITES

Les protocoles d'inspection de L'IFSA suivants doivent être respectés par tous les membres.

- L'inspection de sites est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des athlètes à tous les événements de la Région 2.

- Il n'est pas permis de modifier le terrain d'une manière ou d'une autre, à moins que les officiels de l'événement n'en décident autrement. La modification du terrain, autant par les entraîneurs que par les athlètes, est formellement interdite. Cela entraîne la disqualification immédiate des athlètes ou la suspension des entraîneurs par les juges en chef ou les délégués techniques.

- Lors de l'inspection, les athlètes doivent prendre en compte la présence des autres personnes autour.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Le jour de la compétition, les athlètes doivent avoir la possibilité d'accéder au site de compétition pour inspecter le terrain et ses caractéristiques. Si le site doit être changé ou transformé de manière significative après son inspection initiale, les athlètes doivent avoir la possibilité de faire une nouvelle inspection.
- Il est OBLIGATOIRE de circuler lentement lors de l'inspection.
- Les délégués techniques et les juges en chef ont le pouvoir de disqualifier des athlètes qui descendent trop vite ou de manière imprudente pendant l'inspection.
- Les athlètes ne peuvent pas, à l'intérieur des limites du site, s'entraîner ou s'exercer à descendre une ligne ou utiliser les obstacles. Cela entraîne une disqualification immédiate.
- Dans les zones où il y a peu de visibilité, les athlètes doivent annoncer verbalement leur présence aux autres, en indiquant leurs intentions quant à leurs prochains mouvements ou leur prochaine position.
- Les athlètes doivent respecter les entraîneurs, les officiels et les autres athlètes pendant l'inspection.
- Les athlètes et les entraîneurs doivent prendre soin de la couche de neige lors de l'inspection. Il faut tenir compte des autres athlètes avant de glisser à plusieurs reprises dans un secteur ou d'accéder à la neige d'une zone de sauts ou d'atterrissage. Ne jamais faire de traverse dans une zone d'atterrissage, car les athlètes qui suivent la ligne peuvent créer un sillon dans la neige qui deviendra dangereux. Dans la mesure du possible, descendre en escalier (*side step*) au lieu de glisser ou de déraper jusqu'à l'arrêt. Les athlètes peuvent passer à travers une zone pour vérifier l'état de la neige, mais les traverses latérales doivent être évitées.
- La restriction d'inspection consiste en des zones dont l'accès est interdit durant l'inspection. Ces zones pourraient être fragilisées durant celle-ci. Pour que les compétitions se déroulent en toute sécurité, les restrictions d'inspection doivent être appliquées et réévaluées en tant que sites potentiels avant les compétitions par les juges en chef et les délégués techniques.
- Un comportement imprudent ou des infractions aux règles d'inspection peuvent entraîner une disqualification immédiate de la compétition, à la discrétion du délégué technique et du juge en chef.
- Si des blocs de neige ou des rochers déboulent, criez « Attention/*Heads up*! » ou « Rocher/*Rock*! » vers le bas de la pente pour alerter les autres et aider à prévenir des accidents.

Pour les événements Qualifier homologués par l'IFSA, l'inspection de sites sur piste peut être effectuée de différentes manières. Les délégués techniques, en collaboration avec

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

les juges en chef, choisissent d'établir un protocole d'inspection physique partielle (*soft*) ou complète (*full/hard*). La restriction d'inspection consiste en des zones dont l'accès est interdit durant l'inspection. Ces zones pourraient être fragilisées durant celle-ci. Pour que les compétitions se déroulent en toute sécurité, les restrictions d'inspection doivent être appliquées et réévaluées en tant que sites potentiels avant les compétitions par les juges en chef et les délégués techniques.

Des indications claires concernant le protocole d'inspection des sites doivent être communiquées aux athlètes lors de leurs réunions et avant la mise en œuvre des restrictions d'inspection Cela explique pourquoi la participation aux réunions d'athlètes est OBLIGATOIRE (voir la section 2.15). Le protocole d'inspection est établi à la discrétion des délégués techniques, des juges en chef ou des organisateurs d'événements en fonction de la variation des conditions météo, des spécificités du terrain, du niveau de compétition et des conditions d'enneigement. Les caractéristiques des différents types d'inspection sont décrites ci-dessous.

INSPECTION COMPLÈTE DE SITES (FULL/HARD)

Lors de l'inspection complète, il n'y a pas d'accès limité à certaines zones des sites, sauf indication contraire des délégués techniques et des juges en chef. Les athlètes doivent veiller à préserver la qualité de la neige dans toutes les zones des sites, en particulier dans les zones de saut et d'atterrissage, les sections techniques et les endroits où il y a un mince couvert de neige.

INSPECTION PARTIELLE DE SITES (SOFT)

L'objectif, en établissant un protocole d'inspection partielle, est d'offrir aux athlètes la possibilité d'inspecter les sites tout en préservant la qualité de la neige. Plus le nombre d'étoiles de la compétition est élevé (4*), plus il est probable que les délégués techniques et les juges en chef veuillent limiter l'accès aux sites en établissant une inspection partielle pour limiter l'impact qu'ils pourraient subir.

- Lors d'une inspection partielle de sites, les athlètes peuvent inspecter les sites depuis l'intérieur de leurs limites, sur les côtés du parcours, en empruntant un ou plusieurs itinéraires déterminés et approuvés par les délégués techniques et les juges en chef.
- Les athlètes peuvent traverser le parcours pour l'inspecter par des endroits indiqués par les délégués techniques et les juges en chef. Des indications claires concernant ces consignes doivent être communiquées aux athlètes lors de leurs réunions et avant le début de l'inspection.
- L'inspection partielle peut inclure toutes les variations possibles de l'inspection limitée sur piste (physique), que ce soit par la fermeture d'une zone, d'un couloir ou d'une entrée ou d'une sortie de traverse. Plus le nombre d'étoiles de la

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

compétition est élevé, plus les délégués techniques et les juges en chef voudront limiter l'impact sur les sites, particulièrement si leurs conditions indiquent qu'il serait bénéfique d'y préserver la neige.

INSPECTION VISUELLE

Bien que l'inspection visuelle soit pratique courante dans la Région 1, il n'est pas possible d'utiliser l'inspection visuelle complète comme seule méthode d'inspection dans la Région 2. En raison des exigences en matière d'assurance responsabilité, il y aura toujours une composante ou une variante de l'inspection sur piste dans la Région 2 L'inspection visuelle comme seul protocole d'inspection n'est pas possible actuellement dans la Région 2.

MODIFICATION DU TERRAIN

La modification du terrain n'est pas permise, à moins que les délégués techniques n'en décident autrement. La modification du terrain, autant par les entraîneurs que par les athlètes, est formellement interdite. Cela entraîne la disqualification immédiate des athlètes ou la suspension des entraîneurs par les juges en chef ou les délégués techniques.

Les organisateurs d'événements et les délégués techniques pourraient avoir à modifier le terrain du site dans certaines circonstances particulières. Lorsque cela se produit, les modifications doivent être annoncées et effectuées avant le début de l'inspection du site.

- Si un site a des caractéristiques restreintes ou si les conditions l'exigent, les délégués techniques et les organisateurs d'événements peuvent améliorer le site pour le rendre plus difficile et plus sécuritaire. La sécurité doit être la préoccupation première lors de la modification de sites. La participation des athlètes au pelletage ou à la modification du terrain avec d'autres outils n'est pas permise.

- Toute modification du terrain sera clairement affichée ou communiquée aux athlètes et aux entraîneurs par l'organisateur d'événement ou le délégué technique. Les modifications doivent être achevées avant la première descente d'inspection de la journée de compétitions et communiquées aux athlètes et aux entraîneurs. Ce n'est qu'une des raisons pour laquelle la participation aux réunions des athlètes est OBLIGATOIRE.

- En raison des conditions d'enneigement ou de préoccupations quant à la sécurité, les délégués techniques et les organisateurs d'événements peuvent autoriser l'amélioration du terrain par les entraîneurs, les athlètes, le personnel de l'événement ou les bénévoles, lors de situations spécifiques. Ceci est toutefois limité aux situations où le compactage de la neige est nécessaire dans le cas de croûte cassante, de surface glacée, etc.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Il faut souligner que la disqualification attend les athlètes qui modifient le terrain pendant l'inspection ou le jour de l'événement.

Il faut également souligner que les entraîneurs qui modifient le terrain pendant l'inspection ou le jour de l'événement verront leur accréditation être retirée et leur adhésion d'entraîneur de l'IFSA sera suspendue jusqu'à ce qu'une résolution satisfaisante soit soumise au conseil d'administration de l'IFSA.

SITES NATURELS ET ARTIFICIELS

Il peut y avoir différents types de compétitions de freeride.

- Big mountain à l'état pur; le versant est intact et les athlètes le parcourent tel qu'il est.
- Les compétitions sur des sites avec des tremplins artificiels (*kickers*) ou des modifications au terrain peuvent être incluses dans les séries Qualifier de l'IFSA.

POINTAGE IFSA DE LA RÉGION 2

Pour monter sur le podium, les athlètes doivent avoir obtenu un score. Dans le cas où moins de trois athlètes obtiendraient des points, le podium peut être uniquement composé d'un ou de deux athlètes. Si l'ensemble des athlètes obtiennent un DNF, bien que des points soient accordés, il n'y aura pas de podium pour cette division et les athlètes (à l'exception des DQ) seront ex aequo à la dernière place (exemple : l'ensemble des athlètes obtiennent le pointage d'une septième position à un événement lorsque ces sept athlètes obtiennent un DNF et qu'il n'y a pas eu de DQ).

Pour obtenir un score, les athlètes DOIVENT quitter le site par l'aire d'arrivée. Si l'athlète sort des limites du site lors de sa descente, une DQ est attribuée, même si un DNF a été initialement obtenu. Pour assurer la sécurité des événements, l'athlète qui passe le portillon de départ doit maintenant OBLIGATOIREMENT quitter le site par l'aire d'arrivée.

CODES DE POINTAGE

Les codes suivants sont utilisés par les juges de la Région 2 pour évaluer les descentes de freeride compétitif.

DNS : DID NOT START (n'a pas commencé)

L'athlète qui ne se présente pas au portillon de départ, ou qui s'y présente, avec un équipement **OBLIGATOIRE** manquant (comme un casque ou une protection dorsale), obtient un DNS. Aucun point n'est attribué. Lors d'un événement ayant deux jours de compétitions, l'athlète ne reçoit aucun point si le DNS est attribué au jour des qualifications. Si l'athlète réussit les qualifications, mais, pour une raison ou une autre, ne

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

se présente pas au début du deuxième jour de compétition, un DNS est attribué, sans aucun point pour le deuxième jour. Une position et des points sont toutefois attribués à l'athlète selon les résultats de la première descente.

DNF: DID NOT FINISH (n'a pas fini)

- Si l'athlète perd ses skis ou sa planche ou reçoit l'assistance de ninjas ou de l'équipe de patrouille lors de sa descente, un DNF lui est attribué.
    - Les athlètes peuvent détacher une fixation de leur snowboard et continuer leur descente uniquement si l'intention est de traverser une zone du site, comme indiqué par le délégué technique lors de la réunion des athlètes.
- Lorsqu'un DNF est attribué, l'athlète qui n'a pas subi de blessure doit descendre jusqu'en fin de piste le plus directement, rapidement et sécuritairement possible, sans faire de saut ni de figure. Il ne faut pas sortir des limites du site et la descente doit se terminer dans l'aire d'arrivée pour obtenir les points du DNF.
- Si l'athlète ayant un DNF quitte les limites du site ou ne sort pas du site par l'aire d'arrivée, une DQ sera plutôt attribuée, sans aucun point, au lieu d'un DNF et les points de la dernière position.
- Règle d'égalité à la dernière position **:** les athlètes ayant un DNF sont ex aequo et reçoivent les points d'une dernière position Exemple : Lors de la dernière journée d'un événement où quatre des 20 athlètes chutent et ont un DNF, ces quatre personnes terminent ex aequo à la 16^{e} position et obtiennent les points de celle-ci.

DQ: DISQUALIFICATION

L'athlète recevant une DQ (disqualification) termine dernier, après les athlètes ayant un DNF, et aucun point n'est attribué.

Les actions menant à une DQ sont, entre autres :

- Les inversés (*inverts*), lorsqu' interdits par l'organisateur d'événements. Les *horizontal spins* ou *flat spins* (vrilles à plat) sont acceptées, tant que les pieds ne dépassent pas la tête de l'athlète. Dans la Région 2, les inversés ne sont permis qu'à la discrétion de l'organisateur d'événements.

- Une entrée dans l'aire d'arrivée d'une manière compromettant la sécurité des autres athlètes, du public ou du personnel.

- Une entrée dans une aire restreinte ou le fait de ne pas respecter les limites clairement indiquées du site.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Une infraction au protocole d'inspection du site, comme le non-respect des règles sur la modification du terrain, une descente rapide ou imprudente, l'entraînement sur une ligne ou l'utilisation des obstacles.
- Les délégués techniques et les juges en chef ont le pouvoir d'attribuer une DQ aux athlètes pour non-respect des règles de l'IFSA, de la station de montagne, de l'organisation de l'événement ou du site, pour avoir fait preuve d'un mauvais esprit sportif ou pour avoir enfreint le code de conduite de l'IFSA.
- Si les organisateurs décident de fermer un site avant les compétitions et que des athlètes accèdent tout de même au site, les délégués techniques, les juges en chef et les organisateurs d'événements ont le pouvoir de leur attribuer une DQ.
- Si l'athlète sort des limites du site ou ne quitte pas le site par l'aire d'arrivée désignée après une chute importante, une perte d'équipement ou une blessure.
- Si l'athlète continue sa descente planifiée après un DNF, une disqualification (DQ) à l'événement en cours est attribuée; une suspension pour les prochains événements est à la discrétion du conseil d'administration de l'IFSA.

NS : NO SCORE (aucun point)

Il s'agit d'un code de pointage utilisé dans la Région 1 qui n'est pas utilisé par les juges de l'IFSA dans la Région 2.

ÉVALUATION PAR LES JUGES

Le jury est composé d'au moins deux juges, d'un juge en chef et parfois d'un spotter. Les spotters doivent être approuvés par le juge en chef qui s'assure qu'ils possèdent les connaissances d'évaluation nécessaires pour l'événement, car ils sont positionnés sur le site afin de couvrir tous les angles morts. La performance des athlètes participant aux événements de freeride compétitif homologués par l'IFSA est évaluée selon cinq critères spécifiques. Voir ci-dessous un résumé de ces cinq critères d'évaluation. Pour une description complète des critères d'évaluation, voir le manuel des juges.

- **Ligne** (line) : Chaque athlète choisit sa ligne ou son itinéraire sur le parcours. Les scores augmentent en fonction de la difficulté de l'itinéraire choisi. La difficulté est déterminée par le dénivelé de la pente, l'exposition, les sauts et les conditions du parcours.
- **Contrôle** (Control) : Les athlètes sont récompensés pour garder le contrôle. Toute perte de contrôle entraîne une déduction de points en fonction de la gravité du problème de contrôle.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- **Technique** : Les athlètes sont jugés sur la qualité de leurs virages en situation de freeride en montagne et sur la démonstration des compétences de freeride requises sur des terrains variés.
- **Fluidité** (Fluidity) : Ce critère englobe la continuité, le rythme, les transitions habiles entre les sections du parcours et l'énergie déployée lors de la descente. Les athlètes doivent avoir une direction constante vers un objectif. Les hésitations, les ralentissements, les arrêts et les chutes ont un impact négatif sur le score de ce critère.
- **Style** : Ce critère englobe l'exécution des figures de freestyle et la créativité dans les airs, sur la neige et sur des terrains techniques

RÈGLEMENT SUR LES INVERSÉS

Dans la Région 2, les inversés (*front flip* ou *backflip*) ne sont permis qu'à la discrétion de l'organisateur d'événements. Cette règle varie selon l'organisateur d'événement et il incombe aux athlètes d'assister à leur réunion OBLIGATOIRE pour obtenir de l'information sur les règles. Lorsque les inversés ne sont pas permis par l'organisateur d'événements, les *horizontal spins* ou *flat spins* (vrilles à plat) sont acceptés, tant que les pieds ne dépassent pas la tête de l'athlète. Les athlètes qui en exécutent avec les pieds plus hauts que la tête lorsque cela est formellement interdit par l'organisateur d'événements se verront attribuer une DQ, sans aucun point.

RÈGLEMENT LORS DE MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Si les conditions météo ou la visibilité sont défavorables, les délégués techniques et les juges en chef peuvent opter pour une répartition des juges (*split judging*). Si les juges se répartissent sur un site, des radios sont utilisées pour communiquer et assurer la bonne visibilité du site. Lorsqu'il y a répartition des juges, tous les critères sont évalués à partir des zones respectives de chaque juge. Une ou deux notes par zone sont attribuées. Ce règlement de la Région 2 par rapport à la répartition des juges diffère de la Région 1, qui utilise plutôt la règle des 2/3.

Les délégués techniques peuvent annuler une division ou une journée de compétitions en raison des conditions météo ou de la visibilité. Dans la mesure du possible, l'annonce d'une annulation doit être faite après la fin des descentes d'une division. L'ensemble des athlètes d'une division doivent avoir la possibilité de terminer leur descente pour que les résultats de celle-ci soient validés. Si les compétitions sont interrompues en raison des conditions météo ou de toute autre raison sans que l'ensemble des athlètes d'une division aient fini, leurs résultats ne seront pas valides. Les décisions d'interrompre les compétitions sont prises par le délégué technique avec l'aide du juge en chef. Les résultats d'une division ne sont validés qu'à la fin de toutes les descentes de celle-ci, en fonction des conditions météo, de potentielles circonstances exceptionnelles ou de contraintes de temps.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

Si toutes les descentes d'une division ne sont pas finies et que les conditions météo laissent présager qu'il est peu probable de continuer dans les mêmes conditions, les délégués techniques, avec l'aide des juges en chef, peuvent choisir de faire recommencer toute la division avec répartition des juges (*split judging*) pour valider les résultats. Il n'est pas permis de passer à une répartition des juges entre les descentes d'une même division, lorsqu'une partie des athlètes, mais pas l'ensemble, a terminé leur descente.

Les délégués techniques peuvent décider d'organiser une reprise des départs de l'ensemble des athlètes d'une division. Cette décision est à l'entière discrétion du délégué technique, après avoir consulté les prévisions météorologiques actuelles et recueilli des informations auprès de l'organisateur d'événement, du juge en chef, de l'équipe de patrouille, etc.

Lors de compétitions s'étalant sur deux jours, si les conditions météo ne permettent pas la tenue d'une deuxième journée ou si les descentes des divisions de la première journée ne sont pas terminées, le délégué technique doit prendre une décision selon différents scénarios.

- Les résultats sont validés division par division au fur et à mesure que les descentes sont complétées.
- S'il est impossible de faire les finales pour une division, mais que les descentes de qualifications sont faites, les résultats de celles-ci sont validés et comptent comme pointage final de l'événement.
- Si des divisions n'ont pas pu compléter leurs descentes et qu'une journée de finales est possible dans une fenêtre météo suffisante, le délégué technique peut choisir de faire refaire l'ensemble des descentes de qualification des divisions incomplètes. Si les finales ne peuvent avoir lieu, les résultats des qualifications comptent comme pointage final de l'événement.
- S'il est impossible de terminer les descentes d'une division pendant la durée de l'événement, les résultats ne sont pas comptabilisés et les athlètes de cette division ne gagnent pas de points. Un DNS est alors attribué aux athlètes.

POINTAGE LORS D'ÉVÉNEMENTS ANNULÉS

Lorsqu'un événement est annulé, les athlètes dont leur présence y avait été confirmée ne reçoivent pas de points.
Notez que cette règle diffère de celle de la Région 1.

ENTRAÎNEMENT SUR LES SITES DE COMPÉTITIONS

Il appartient aux organisateurs d'événements de déterminer quand les sites doivent être fermés avant les compétitions. L'IFSA recommande de fermer les sites de compétitions le

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

plus longtemps possible avant l'événement, surtout en cas de nouvelles chutes de neige. Cette recommandation est particulièrement importante pour les événements 4*.

Si des athlètes se rendent sur leur site de compétitions après une décision de fermeture clairement annoncée et signalée, les organisateurs d'événements, les délégués techniques et les juges en chef ont l'autorité de leur émettre une DQ. Descendre sur le site de compétitions avant sa fermeture officielle est permis. Toutefois, sachez qu'un nombre excessif de descentes peut avoir un impact négatif sur la qualité du site le jour de la compétition. Merci d'en tenir compte lors de l'utilisation du site avant sa fermeture officielle pour inspection. Prenez également en compte le fait que les officiels de l'événement, les délégués techniques et les juges en chef peuvent se trouver sur les sites quelques jours avant les compétitions pour y établir les limites, identifier les obstacles et décider des fermetures. Les descentes imprudentes d'athlètes participant aux compétitions mettent en danger les personnes chargées d'exécuter cette partie essentielle de la préparation des événements.

EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION DES ATHLÈTES

Le freeride compétitif en montage est une activité qui comporte des risques inhérents de blessures graves, d'invalidité ou de mort. Les membres de l'IFSA assument l'entière responsabilité d'honorer tous les contrats conclus de leur plein gré. Les éléments suivants sont nécessaires à la participation de l'athlète à un événement sanctionné par l'IFSA :

- Le formulaire de décharge de responsabilité (ROL) de l'IFSA doit être signé par les athlètes adultes de 18 et plus aux États-Unis et de 19 ans et plus au Canada. Au Canada, les athlètes de 18 ans doivent faire signer le formulaire par un parent ou un tuteur légal.
- Le formulaire de décharge de responsabilité de l'événement doit être signé à chaque événement, même s'il y a plusieurs événements sur la même montagne au cours de la même année ou saison.
- Les athlètes doivent avoir une assurance maladie lors de tous les événements et en fournir une preuve lors de leur accueil sur le site. Celle-ci doit être accessible pendant toute la durée de la compétition.
- Les athlètes doivent assister à leurs réunions OBLIGATOIRES. Les délégués techniques, les organisateurs d'événements et les juges ne sont pas tenus de fournir des informations aux personnes absentes.
- La présence à l'inspection du site par les athlètes est OBLIGATOIRE.
- L'équipement de sécurité des athlètes est OBLIGATOIRE. Les athlètes qui n'ont pas l'équipement de sécurité obligatoire se voient attribuer un DNS. Ceux et celles qui tentent de compétitionner sans l'équipement de sécurité OBLIGATOIRE

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

tel que spécifié par l'IFSA et l'organisation de l'événement obtiennent un DNS. Voir la section 2.18 pour plus d'information.

- Les athlètes doivent respecter le code de conduite de l'IFSA pendant toute la durée des compétitions sur la montagne hôte. Les athlètes doivent également se rappeler leur rôle de représentants et représentantes de la communauté IFSA et doivent ainsi se comporter d'une manière responsable et respectueuse qui fait rayonner le freeride. Voir le code de conduite de l'IFSA au début de ce manuel.
- Il est de la responsabilité des athlètes de se présenter à l'heure pour leur descente.
- Si les athlètes manquent leur position sur la liste de départ par plus de 5 personnes, le retard doit être communiqué à l'organisateur d'événements et au délégué technique en expliquant les circonstances qui les empêchent d'arriver. Les délégués techniques et les starters décident de l'endroit où placer les athlètes retardataires sur la liste. Si les athlètes perdent complètement le passage de leur division, un DNS est attribué. Des infractions répétées au respect de l'heure de départ entraînent un DNS ou une DQ, à la discrétion du juge en chef et du délégué technique.
- Les athlètes doivent comprendre l'emplacement, pour leur division, des aires de départ et d'arrivée, des limites du site et des fermetures. Les conditions météo, le nombre d'athlètes et les contraintes de temps peuvent avoir un effet sur leurs emplacements. Le non-respect des aires de départ et d'arrivée, des limites du site et des fermetures pendant la descente lors de la compétition entraîne une DQ.
- Les athlètes qui chutent et qui pourraient avoir un risque de blessure doivent rester en place et attendre qu'une patrouille leur vienne en aide.
- Dans le cas de chutes où il n'y a pas de risque de blessure, les athlètes doivent se tapoter la tête pour faire savoir à tout le monde que tout va bien. En cas de perte d'équipement (DNF), les athlètes peuvent alors récupérer leur équipement ou attendre l'aide de ninjas. Dans tous les cas, il faut s'abstenir de descendre en utilisant d'autres obstacles qui pourraient provoquer une autre chute et retarder davantage la compétition. Il faut quitter le site par l'aire d'arrivée en utilisant le parcours le plus facile et en évitant d'utiliser les sauts et les obstacles importants. Si des athlètes sortent des limites du site, prennent des sauts ou des drops, ou descendent de manière imprudente selon l'avis du délégué technique ou du juge en chef, ou bien si les athlètes ne sortent pas par l'aire d'arrivée désignée, le DNF sera converti en DQ et aucun point ne sera attribué.
- Les athlètes doivent porter leur dossard ou leur autocollant lors de l'inspection et de la compétition.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Rétroaction par évaluation vidéo : L'évaluation vidéo des descentes lors des compétitions peut se faire pour fournir de la rétroaction individuelle pour le développement des athlètes. Lorsqu'on aborde les juges avec respect après la publication des résultats et lorsqu'on comprend que les résultats sont définitifs, ils peuvent passer en revue les vidéos, à leur discrétion.
    - Il ne faut toutefois pas oublier que les décisions des juges sont prises en temps réel dans les conditions du moment et depuis l'unique point de vue du stand des juges. Les vidéos sont souvent faites d'un point de vue différent et non comparable à celui des juges.
- Utilisation inappropriée de contenu vidéo : La promotion de contenu vidéo jugé préjudiciable par le conseil d'administration de l'IFSA envers la communauté de freeride compétitif ou envers le système d'évaluation de l'IFSA est inacceptable. Les mesures disciplinaires prises en conséquence sont à l'entière discrétion du conseil d'administration de l'IFSA.

RÉUNION DES ATHLÈTES

Les réunions des athlètes ont lieu avant la compétition et sont OBLIGATOIRES pour l'ensemble des athlètes. Ces réunions sont OBLIGATOIRES pour assurer la sécurité des athlètes et préserver l'intégrité des compétitions. Les athlètes doivent recevoir de l'information concernant les conditions d'enneigement, les fermetures potentielles de sites et leurs limites, les règles et procédures de la station, l'accès au portillon de départ, l'horaire de l'événement et l'équipement de sécurité OBLIGATOIRE. Les athlètes qui ne peuvent pas assister à leur réunion pour des raisons valables DOIVENT discuter à l'avance avec l'organisateur d'événements et le délégué technique pour établir un moment pour recevoir leur numéro de dossard et les informations à propos des mesures de sécurité avant l'inspection.

EXIGENCES POUR L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES ATHLÈTES

Les athlètes qui ne répondent pas aux exigences d'équipement établies par l'IFSA et l'organisation de l'événement n'ont pas l'autorisation de faire leur descente et un DNS (n'a pas commencé) sera attribué, sans aucun point. Les athlètes ayant un DNS ne peuvent pas se faire rembourser les frais d'inscription.

- Le casque est OBLIGATOIRE lors de l'inspection, de la compétition et de la circulation sur le site. Les entraîneurs doivent également porter un casque pour accéder au site.
- Le protecteur dorsal est OBLIGATOIRE pour les athlètes durant toute descente compétitive. La protection dorsale doit être une pièce d'équipement spécifiquement conçue pour protéger des impacts lors d'une chute. Les sacs à

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

dos, les sacs d'avalanches, ou d'autres éléments enfilés sur les vêtements ne sont pas considérés comme des protections dorsales valables.

- L'IFSA recommande fortement le port d'équipements de protection supplémentaires lors de l'entraînement ou des compétitions de freeride, tels que des protections pour les hanches, les genoux et les coudes, ainsi qu'un protège-dents, entre autres.
- Les organisateurs d'événements peuvent exiger de l'équipement de protection ou de sécurité supplémentaire, en plus des articles mentionnés ci-dessus, comme entre autres, un appareil de recherche de victime d'avalanche (DVA), une sonde, une pelle et un ballon d'avalanche (ABS ou Avalung).

PROCÉDURE DE BRIS D'ÉGALITÉ LORS D'UN ÉVÉNEMENT

En cas d'égalité entre les athlètes occupant les cinq premières positions, un arbitrage est effectué par le jury. Le meilleur score au critère de contrôle départage les athlètes ex aequo. Un score plus élevé pour le contrôle donnera une avance à l'athlète, brisant ainsi l'égalité. Si l'égalité ne peut être départagée par le score du contrôle, c'est le score sur la technique qui sera utilisé.

Si des athlètes sous la barre des cinq premières positions obtiennent le même résultat, les athlètes ex aequo se voient attribuer la même position et le même pointage que la plus haute position des deux résultats égaux. La position suivante est alors ignorée et suivra ensuite le prochain athlète (exemple : si deux athlètes arrivent en septième position, leur ordre est ainsi : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 7, 9, etc. Les deux athlètes ex aequo reçoivent le pointage d'une septième position).

PLAINTES CONCERNANT LES RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

Les informations suivantes concernent les réclamations des athlètes et les plaintes relatives aux résultats :

- Les réclamations peuvent être déposées en raison d'interférences dans la descente et doivent être portées à l'attention du délégué technique immédiatement après la descente.
- Les réclamations concernant les disqualifications et les erreurs de transcription de résultats doivent être déposées dans les 15 minutes suivant l'affichage des résultats finaux.
- Il est de la responsabilité de l'athlète de justifier sa réclamation.
- Aucune plainte envers le pointage n'est autorisée. Tous les résultats sont finaux, à l'exception des erreurs de transcriptions mentionnées plus haut. Ils ne seront pas changés ou ajustés.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

- Les délégués techniques peuvent, au cas par cas, accorder une reprise (*rerun*) provisoire en raison d'une interférence en descente.
- Si le délégué technique n'est pas en mesure de décider d'une reprise provisoire, la décision est laissée à la discrétion du juge en chef.
- Une fois qu'un délégué technique a pris la décision d'accorder une reprise, le résultat de la première descente est définitivement supprimé et la reprise devient la seule à générer un résultat.
- Les athlètes ne peuvent en aucun cas se plaindre directement auprès des juges de l'IFSA. Toutes les plaintes doivent être déposées aux délégués techniques.

PRIX EN ARGENT

Une cérémonie du podium ou une remise de prix est obligatoire pour tous les événements homologués par l'IFSA. Le déroulement et l'ampleur de la cérémonie sont laissés à l'entière discrétion des organisateurs d'événements. L'IFSA défend les intérêts des athlètes et, à l'occasion, peut contribuer pour des prix en argent, bien que cette responsabilité incombe normalement aux organisateurs d'événements. Les organisateurs d'événements ont l'entière responsabilité de fournir des prix en argent. Un effort est fait de leur part pour s'associer à des commanditaires ou à des organisations qui voudraient contribuer pour des prix ou des bourses en argent. Les organisateurs d'événements ont la responsabilité de fournir un endroit et une structure pour la tenue de la cérémonie. L'IFSA recommande les directives suivantes aux organisateurs d'événements :

- Les prix en équipement ou en argent sont courants pour les événements 2* de l'IFSA.
- Pour les événements 3*, les prix en argent commencent à un minimum de 2 400 $ en devise locale (CAD ou USD).
- Pour les événements 4*, les prix en argent commencent à un minimum de 10 000 $ en devise locale (CAD ou USD).
- Les prix doivent être de même valeur dans toutes les divisions pour chaque position, sans distinction du genre des athlètes ou de leur discipline. Toutefois, la portée des places récompensées peut être déterminée par l'étendue de chaque division. Exemple : les prix pour une division avec un grand nombre d'athlètes peuvent s'étendre jusqu'à la cinquième position, tandis que ceux d'une division qui a peu de participation pourraient n'être distribués qu'aux trois premières positions. Les organisateurs d'événements devraient ainsi attribuer le même prix pour la première, la deuxième et la troisième position dans toutes les divisions, quel que soit le genre des athlètes ou leur discipline.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

ANNEXE 1 : TABLEAU DE POINTAGE QUALIFIER

Des points sont attribués pour toutes les compétitions complétées de freeride Qualifier homologuées par l'IFSA. L'adhésion à l'IFSA doit être valide AVANT la compétition pour que l'athlète puisse cumuler des points. Les points ne sont pas attribués rétroactivement. Le tableau de pointage ci-dessous s'applique à tous les événements de 2026 et des années suivantes.

SKI FÉMININ – SNOWBOARD MASCULIN – SNOWBOARD FÉMININ

	Challenger	4*	3*	2*	1*
rang	points	points	points	points	points
1	**3500**	**2500**	**1600**	**1000**	**600**
2	**3150**	**2100**	**1300**	**820**	**450**
3	**2835**	**1800**	**1100**	**680**	**350**
4	**2550**	**1550**	**940**	**580**	**290**
5	**2285**	**1340**	**805**	**495**	**250**
6	**2040**	**1160**	**690**	**425**	**220**
7	**1800**	**1010**	**595**	**365**	**200**
8	**1590**	**900**	**520**	**320**	**185**
9	**1400**	**810**	**460**	**283**	**170**
10	**1230**	**730**	**410**	**255**	**160**
11	**1080**	**660**	**370**	**238**	**150**
12	**945**	**600**	**335**	**220**	**140**
13	**825**	**550**	**305**	**205**	**130**
14	**720**	**505**	**280**	**192**	**120**
15	**630**	**465**	**258**	**180**	**115**
16	**550**	**430**	**238**	**170**	**110**
17	**480**	**400**	**220**	**161**	**105**
18	**420**	**375**	**205**	**153**	**100**
19		**353**	**192**	**146**	**95**
20		**335**	**180**	**140**	**90**
21		**320**	**170**	**135**	**85**
22		**310**	**161**	**131**	**80**
23		**300**	**153**	**127**	**75**
24		**292**	**146**	**123**	**70**

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

25		**292**	**140**	**120**	**65**
26		**284**	**135**	**117**	**60**
27		**276**	**131**	**114**	**59**
28		**270**	**127**	**111**	**58**
29		**264**	**123**	**108**	**57**
30		**259**	**120**	**106**	**56**

* Pour connaître d'autres pointages, consultez le *Region 1 Riders Rules* sur le site www.freerideworldtour.com.

SKI MASCULIN

	Challenger	4*	3*	2*	1*
rang	**points**	**points**	**points**	**points**	**points**
1	**3500**	**2500**	**1600**	**1000**	**600**
2	**3200**	**2200**	**1350**	**850**	**450**
3	**2930**	**1950**	**1200**	**750**	**350**
4	**2685**	**1750**	**1050**	**660**	**290**
5	**2465**	**1550**	**930**	**590**	**250**
6	**2265**	**1400**	**820**	**530**	**220**
7	**2085**	**1300**	**730**	**475**	**200**
8	**1920**	**1200**	**650**	**425**	**185**
9	**1770**	**1100**	**595**	**390**	**175**
10	**1635**	**1010**	**550**	**360**	**167**
11	**1515**	**930**	**510**	**335**	**160**
12	**1405**	**860**	**475**	**310**	**153**
13	**1305**	**790**	**450**	**290**	**147**
14	**1210**	**730**	**430**	**275**	**141**
15	**1120**	**680**	**410**	**260**	**136**
16	**1035**	**630**	**390**	**250**	**131**
17	**955**	**590**	**370**	**240**	**127**
18	**880**	**550**	**355**	**230**	**123**
19	**810**	**510**	**340**	**222**	**120**
20	**745**	**475**	**330**	**214**	**117**

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

21	**685**	**445**	**320**	**206**	**114**
22	**630**	**415**	**310**	**199**	**112**
23	**580**	**385**	**300**	**192**	**110**
24	**535**	**360**	**292**	**186**	**108**
25	**495**	**345**	**284**	**180**	**106**
26	**455**	**330**	**277**	**175**	**104**
27	**420**	**320**	**270**	**170**	**102**
28	**385**	**310**	**264**	**166**	**100**
29	**355**	**300**	**258**	**162**	**98**
30	**325**	**292**	**253**	**156**	**96**
31		**284**	**248**	**150**	**94**
32		**276**	**244**	**146**	**92**
33		**270**	**240**	**142**	**91**
34		**264**	**236**	**138**	**90**
35		**259**	**233**	**134**	**89**
36		**254**	**230**	**131**	**88**
37		**250**	**227**	**128**	**87**
38		**247**	**224**	**125**	**86**
39		**244**	**222**	**123**	**85**
40		**242**	**220**	**121**	**84**
41		**240**	**218**	**119**	**83**
42		**238**	**216**	**117**	**82**
43		**236**	**214**	**115**	**81**
44		**234**	**212**	**113**	**80**
45		**232**	**210**	**111**	**79**
46		**230**	**208**	**109**	**78**
47		**228**	**206**	**108**	**77**
48		**226**	**204**	**107**	**76**
49		**224**	**202**	**106**	**75**
50		**222**	**200**	**105**	**74**
51		**220**	**198**	**104**	**73**
52		**218**	**196**	**103**	**72**
53		**216**	**194**	**102**	**71**

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association

54		**214**	**192**	**101**	**70**
55		**212**	**190**	**100**	**69**

* Pour connaître d'autres pointages, consultez le *Region 1 Riders Rules* sur le site www.freerideworldtour.com.

ANNEXE 2 : PASSAGE DES ATHLÈTES JUNIORS À LA LISTE DE CLASSEMENT MONDIAL QUALIFIER

Les athlètes de la division junior U19 reçoivent automatiquement des points pour la liste de classement mondial FWT-IFSA Qualifier afin de faciliter leur transition vers les compétitions Qualifier pour adultes. Ainsi, les athlètes juniors ont une position sur cette liste de classement mondial FWT-IFSA, ce qui les aide à s'inscrire aux compétitions adultes. Les participants et participantes aux FJWC et aux JFC recevront des points 4* qui seront utilisés pour calculer leur position sur la liste de classement mondial Qualifier pour leur passage vers les séries Qualifier de l'IFSA.

Copyright © 2025 – International Freeskiers and Snowboarders Association